



Commune de Saint-Lyé

LE LYOTAIN

FEVRIER

Année 2010 - Numéro 1

Prévention et sécurité

Dans ce numéro :

Prévention et sécurité	1
Infos mairie	2
Police Municipale	2
L'écho du conseil	3
Travaux restaurant scolaire	4
CCAS	4
Distribution du bulletin	4
Club juniors Ados	5
Pompiers	6
Communauté de communes	8
Le CDAD	8
Culture	9
Grange l'Evêque	9
SIEAVS	10
Pêle-mêle de photos	10
Bibliothèque	11
Etat civil	12
Numéros utiles	12
Agenda	12
Boîte à idées	12

Saint-Lyé bénéficie de nouveau des services d'un policier municipal depuis environ 4 mois, je pense que l'on peut dresser un premier bilan de ses activités et rappeler le cadre général de ses interventions.

A son arrivée, devant les dérives comportementales constatées chez certains, je lui ai demandé d'intervenir préventivement dans le domaine de la sécurité routière et sur le respect de la législation en vigueur concernant la détention de chiens de deuxième catégorie.

Ces actions ou interventions n'ont pas toujours été bien perçues, certes cela dérangeait dans les habitudes prises ou droits que s'octroyaient certaines personnes.

Cependant, il est réconfortant de constater, qu'avec une prise de conscience des risques engendrés par ces situations

délictueuses et la persévérance dans l'action entreprise par l'autorité, les comportements changent, les relations s'harmonisent. Ce qui nous démontre que la prévention paie.

Hélas, il existe des réfractaires à l'ordre public, ils vont devoir assumer leurs agissements, pour eux, la prévention va devenir répression si nécessaire.

Autres faits, depuis quelques temps, des panneaux de rue sont détériorés, des façades de locaux communaux sont souillées avec de la boue, plainte a été déposée à la gendarmerie.

Pour tenter de faire cesser ces incivilités, le policier va travailler conjointement avec les gendarmes. A bon entendeur, salut.

*Le Maire,
Marcel SPILMANN*



Informations mairie

Dates des encombrants

Saint-lyé : **5 mars** et 17 septembre.

Grange l'Evêque : **7 avril** et 3 septembre.

Ordures ménagères

Merci de **sortir impérativement vos poubelles la veille au soir** du ramassage.

Vente de bois

La commune vend un lot de tête de peupliers. Faire offre sous pli cacheté (prix au stère) pour le 15 mars. Renseignements au 06 78 00 48 76.

Relevé des compteurs électriques

Pour les personnes concernées par le relevé des compteurs de mars, il s'effectuera **le 15 mars 2010**. Merci de faciliter l'accès aux compteurs. Vous pouvez relever vous-même les chiffres figurant sur votre ou vos compteurs. Vous pouvez le communiquer soit en appelant le serveur vocal au N° indigo 0820 333 433, soit en renvoyant la carte T par courrier.

Dates des élections régionales

Les élections régionales se dérouleront les dimanche 14 et 21 mars de 8h à 18h.

Tarifs restaurant scolaire

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les nouveaux tarifs du restaurant scolaires sont :

1 enfant : 3.90€, 2 enfants : 3.85€, 3 enfants et plus : 3.64€, tarif extérieur : 5.72€.

Associations

Pour mieux vous servir, le service « associations » de la préfecture est transféré à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (ddcspp) et met en ligne, à télécharger, vos formulaires de déclaration relative à une association Loi 1901 sur internet sur le site service-public.fr.

Permanence de Mme BOEGLIN

Notre conseillère générale vous informe qu'elle sera à l'écoute des Lyotains le samedi 6 mars 2010 de 10h30 à 12h à l'hôtel de ville.

Pour plus de renseignements et d'informations, rendez-vous sur le site internet de la commune : www.saint-lye.fr.



Police municipale

Après 4 mois de présence, le Policier Municipal dresse un premier bilan, conformément au souhait du Maire, il a orienté son activité vers la prévention notamment en matière de respect du code de la route.

A titre non exhaustif, il a effectué 50 actions de préventions au code de la route réparties de la manière sui-

vante : 9 pour stationnement gênant, 27 pour stationnement interdit, 3 pour vitesse excessive, 10 pour circulation en sens interdit, 1 pour absence de casque.

D'autres interventions concernent la divagation des animaux, les accidents, le dépôt de déchets... A ce jour, toutes ces interventions sont restées dans le domaine de la

prévention, elles pourront faire l'objet d'une verbalisation en cas de récidive ou de manquement grave à la sécurité publique.

Il vous rappelle que l'opération « tranquillité vacances » est toujours en vigueur et reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.



L'Écho du conseil

Séance du 16 décembre

Le conseil municipal accepte :

♦ de voter la DM n°3 qui s'équilibre à la somme de 47 800€.

♦ la rétrocession de la concession 63 située dans le carré 6 du cimetière pour répondre à la demande de son propriétaire.

♦ sur proposition de Mme le Percepteur une remise gracieuse de pénalité qui a été appliquée à un contribuable qui s'est acquitté en retard de sa taxe locale d'équipement.

♦ une augmentation de 2 % à appliquer au 1^{er} janvier 2010 sur le prix du repas servi au restaurant scolaire.

♦ d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à la construction du restaurant scolaire.

♦ de fixer le montant du loyer du logement communal situé au-dessus de la fleuriste à 400€, sachant qu'il est disponible à la location pour le 1^{er} janvier 2010.

♦ les nouveaux statuts du syndicat intercommunal de Grange l'Evêque, votés par le comité syndical du 15 décembre, sachant qu'ils prennent effet au 1^{er} janvier 2010. Les principales nouveautés résident dans le fait que les compétences sont listées très pré-

cisément et que la participation des deux communes est établie en fonction de la population de chacune d'elle sur le hameau de Grange l'Evêque.

♦ l'acquisition de la parcelle cadastrée ZW 71 au prix de 1 500€.

Par ailleurs, suite à la démission du SIGE de Jean-Paul Fauconnet le conseil municipal élit les délégués suivants : Syndicat intercommunal de Grange l'Evêque : Anne-Marie Frère (titulaire) – Denis Petitet (suppléant), Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique Macey –Montgueux- Grange l'Evêque : Alain Kanarosky (suppléant).

Séance du 2 février

Le conseil municipal accepte :

♦ le projet de budget 2010 (1 abstention) tel que présenté par la commission de finances réunie le 26 janvier 2010. Le budget primitif est arrêté à la somme de 1 866 800€ pour la section de fonctionnement, et à la somme de 2 798 700€ pour la section d'investissement qui comprend entre-autres, le report de crédits pour la construction du restaurant scolaire, la réfection de la rue des Cortins, la

remise en état des passages surélevés sur le CD 20, la 3^{ème} et dernière tranche de reprise physique des concessions en état d'abandon au cimetière avec poursuite de l'aménagement d'un espace cinéraire et du carré militaire, des travaux de peinture au groupe scolaire et à la salle des fêtes, la réfection de la façade de bâtiments communaux, l'acquisition de différents matériels et mobiliers pour les besoins des services et des travaux pour améliorer l'environnement de la commune.

♦ la proposition de la commission de finances (1 abstention) d'augmenter les taux des taxes communales pour 2010 de 1.9 %, y compris le taux relais pour 2010 suite à la suppression de la taxe professionnelle, qui devient la cotisation foncière des entreprises (CFE).

♦ la proposition de la commission réunie le 18 janvier d'attribuer pour 2010 les subventions aux associations.

♦ la convention à passer avec le SDIS pour la gestion médicale des sapeurs pompiers.

♦ de verser aux archives 22 registres d'état civil datant de 1674 à 1892.



L'Écho du conseil (suite)

♦ de prendre en charge la part communale pour les opérations suivantes et décide d'amortir ces sommes en 2010 : extension du réseau d'électricité allée du Château : 1 527.14 €, extension du réseau d'éclairage public chemin de Chantivet : 240€, pose de coffrets pour raccordement de guirlandes lumineuses : 2 334€, extension du

réseau d'eau au Pilaout : 3 829.05 €.

♦ le renouvellement du droit de chasse accordé à la société de chasse sur le territoire de la commune pour un loyer annuel de 330€ et ce pour une durée de 6 ans.

♦ les travaux de voiries à réaliser en 2010 : rue des

Cortins : 200 000€, création d'une voirie à Grange l'Evêque (le long du cimetière) : 37 100€. Il sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DGE pour l'aider à financer ces travaux, ainsi qu'une participation pour la construction du restaurant scolaire.

L'intégralité de chaque conseil municipal est affichée en mairie ou consultable sur le site internet : www.saint-lye.fr



Travaux restaurant scolaire

Un plan de sécurité pendant les travaux va nous être proposé et celui-ci intégrera le problème du stationnement

des parents et des bus au niveau du site scolaire.

Dès que nous en aurons connaissance, nous vous com-

munique les dispositions de sécurité retenues.



Centre Communal d'Action Sociale - colis des anciens

Depuis de nombreuses années, le centre communal d'action sociale de Saint-Lyé offre aux personnes de 70 ans et plus, résidants sur la commune, un colis de fin d'année.

La liste des bénéficiaires est établie à partir de la liste électorale.

Vous êtes nouvel arrivant, vous venez d'avoir ou vous allez avoir 70 ans dans l'année, pensez à vous faire

connaître auprès des services de la mairie.



Distribution du Lyotain

Depuis un an maintenant, le bulletin communal, la lettre du « scot », la lettre du Pays et autres documents d'infor-

mation sont distribués par l'Association 10 de cœur, association à but non lucratif qui œuvre pour la réinsertion

de personnes en difficulté, souvent à la dérive et désireuses de se réintégrer dans la vie sociale.



Club juniors-ados : aide aux devoirs



Depuis plusieurs semaines un atelier d'aide aux devoirs est proposé chaque Mardi de 17h45 à 19h15 au sein du club ados. L'atelier s'adresse aux collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème} et est encadré par un ancien professeur habitant la commune secondé le cas échéant par l'animateur responsable du club. L'objectif dans un 1^{er} temps de cet accueil spécifique est d'accom-

pagner le jeune et de le conseiller dans la rédaction de ses devoirs. En fonction des demandes ou des besoins du jeune ou de la famille un soutien dans certaines matières de base pourrait être envisagé.

Un autre aspect de l'accueil est de favoriser une approche positive de l'instruction scolaire et de rendre le jeune volontaire et acteur de l'ate-

lier. C'est pourquoi en seconde partie de séance des activités à dominantes culturelles sont proposées (enluminures, échecs, approche du jeu de scène).

Une réunion de bilan trimestrielle est proposée aux familles des participants.

L'atelier n'est pas complet, pour tous renseignements s'adressez au club ou au :

03 25 76 89 17

06 31 89 63 48



Club juniors-ados : le mercredi matin, c'est spécial 10 - 11 ans

Pour qui ? Pour les jeunes de 10 et 11 ans qui ont envie d'un espace réservé à leur tranche d'âge avec des activités spécifiques.

Pour quoi ? Le club juniors est une passerelle entre le Centre de Loisirs et le Club Ados. Toujours encadré mais où l'autonomie et

la responsabilisation sont développées (compétences utiles au collège).

Comment ? Ateliers et accueil libre **gratuits**. Cotisation annuelle de 5€.

Le jeune peut y venir **entre 10h et 12h** sans inscription pour différents ateliers (scrapbooking, blog, pâtisse-

rie, théâtre, jardinage, radio,...) et/ou temps d'accueil libre entre copains (baby foot, ping-pong, écouter de la musique, jeux de société,...)

Qui encadre ? 1 animatrice diplômée BEATEP + 1 animatrice stagiaire BAFA si besoin.



Club juniors-ados : un mercredi par mois, c'est sortie cinéma pour tous

A noter enfin qu'un nouveau rendez-vous mensuel autour du cinéma (suite aux demandes de jeunes) sera organisé sur l'accueil du Mercredi à la séance de 16h30. Cette sortie régulière permettra d'éveiller la culture cinématographique du public (des jeunes se documentent sur les films à l'affiche et en font la promotion auprès de leurs camarades),

et de créer des liens avec les ateliers radio (chronique) et vidéo (susciter l'intérêt pour la création collective) du club.

Les dates pour les prochains mois sont les suivantes : 03

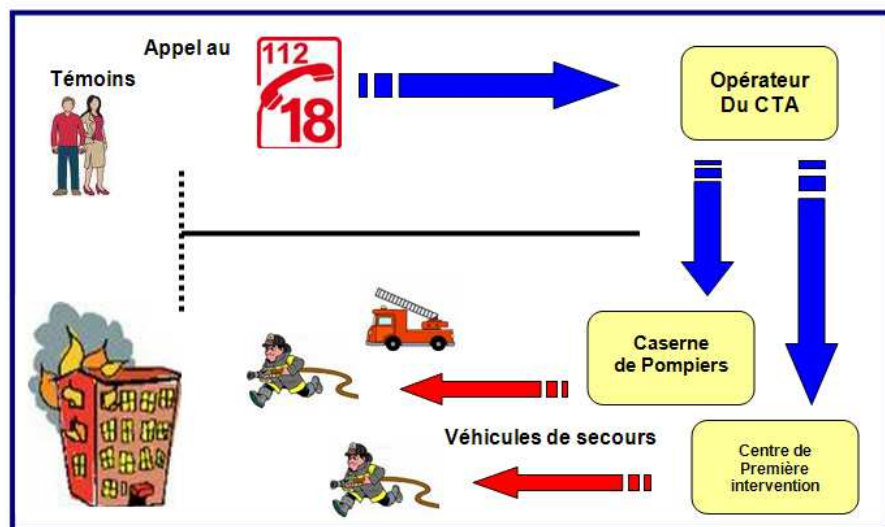
Mars, 31 Mars, 05 Mai, 02 Juin.

Infos pratiques

Jours	Heures	Âges	Animations
Mardi	17h45-19h15	6 ^{ème} à 3 ^{ème}	Atelier aide aux devoirs
Mercredi	10h-12h	10-11 ans	-Activités manuelles -Ateliers créatifs -Programme des vacances
	13h30-18h30	13-17 ans	-Accueil libre -Atelier radio -Projets en cours -Programme des vacances
Vendredi	17h30-19h	13-17 ans	Atelier vidéo



Pompiers: cheminement d'un appel d'urgence



Accidents - secours à personnes - Incendies - Inondations.....

Vous composez le **18** ou **le 112**, que se passe t'il ?

► Votre appel est pris en charge par un opérateur au standard du CTA.

Le Centre de Traitement de l'Alerte situé dans les bâtiments du service départemental d'Incendie et de Secours Rue Etienne Pédron à Troyes.

► Le centre de secours qui couvre le lieu du sinistre est immédiatement informé.

Pour notre commune, nous dépendons du Centre de Secours Principal de Troyes si-

tué chaussée du Vouldy.

Dans tous les cas, les véhicules de secours appropriés prennent le départ. En fonction du lieu de l'intervention (notre commune s'étend sur 4 KM), il faut compter 10 à 15 minutes pour se rendre sur le lieu du sinistre.

► Dans le même temps, les sapeurs pompiers volontaires de la commune sont contactés.

En fonction de leur disponibilité, les sapeurs pompiers vo-

lontaires prennent aussi le départ.

Les SP des centres de premières interventions sont des volontaires qui ont leur activité professionnelle, leur emploi, et ne sont pas toujours présents sur la commune.

Ils ont l'avantage d'habiter Saint Lyé, de pouvoir se rendre rapidement sur une intervention mais ne sont pas disponibles en permanence. Ils sont le premier maillon de la chaîne des secours.



Pompiers : entretien des conduits de fumée, rappel de la réglementation

L'entretien des conduits de fumée (cheminée et chaudière) est régi par l'article 31 du Règlement Sanitaire Départemental Type, qui s'applique à tous les départements de France : "**Les conduits de fumée** intérieurs ou extérieurs, fixes ou amovibles, utilisés pour l'évacuation des gaz de la combustion **doivent être maintenus cons-**

tamment en bon état d'entretien et de fonctionnement et ramonés périodiquement en vue d'assurer le bon fonctionnement des appareils et d'éviter les risques d'incendie et d'émanations de gaz nocifs dans l'immeuble, ainsi que les rejets de particules dans l'atmosphère extérieure."

Cette loi prévoit également

que le ramonage soit effectué par "une entreprise qualifiée", qui remettra à son client un **certificat de ramonage** "attestant notamment de la vacuité du conduit sur toute sa longueur".

Ce document sera conservé par le client qui devra le présenter en cas de besoin.



Les sapeurs pompiers recherchent des volontaires

Les sapeurs pompiers volontaires sont des intervenants à part entière de l'organisation départementale des secours (formations, manœuvres, interventions, suivi médical,...). Ce sont aussi des acteurs de la vie de notre commune (encadrement de manifestations tel que carnaval des écoles, activités sportives, feu d'artifice, présence aux cérémonies du souvenir).

Sans sapeurs pompiers dans notre commune :

⇒ Quels seraient les prix pour les habitants des nombreuses destructions d'insectes car ils devraient alors

être pris en charge par des sociétés privées comme c'est déjà le cas dans certains départements ?

⇒ Quelle serait la participation financière de la commune pour le SDIS ?

⇒ Qui assurerait les premières interventions, premier maillon de la chaîne des secours ?

⇒ Qui rendrait les hommages lors des cérémonies du souvenir ?

⇒ Qui veillerait au bon fonctionnement et vérification du réseau d'incendie ?

⇒ Qui encadrerait écoliers,

sportifs, lyotains lors de manifestations sur la voie publique ?

Il est important de rappeler ces quelques points.

Nous faisons donc appel à des volontaires pour pérenniser les activités du centre de première intervention de la commune afin d'accroître l'effectif de notre compagnie.

Vous souhaitez devenir sapeur pompier volontaire, pour vous renseigner, n'hésitez pas à **prendre contact avec la mairie au :**

03 25 76 60 07.





Echo de la communauté de communes

Depuis le 1er janvier 2010, la communauté de communes Seine Melda Coteaux compte un adhérent supplémentaire : la commune de Feuges. Ce qui porte le nombre de ses membres à 17 pour une population de 14 000 habitants. D'autre part, les communes d'Aubeterre et Montsuzain frappent à la porte !

Leurs demandes et acceptations sont enregistrées, reste

aux conseils municipaux à se positionner. Si ceux-ci votent favorablement, leur adhésion sera effective au 1er janvier 2011.

La commune de Charmont souhaite également intégrer notre CDC mais cette demande a besoin d'être réfléchie.

La compétence petite enfance a été transmise à la CDC. Un

travail de réflexion se met en place cette année, travail qui implique une analyse des réponses aux questionnaires distribués en novembre 2009 et dont le contenu nous intéresse particulièrement pour faire avancer notre projet.

Une première réunion de concertation avec la PMI, la CAF et la MSA est prévue mi mars. A suivre.

**Retrouver les informations de la communauté de communes
sur le site internet : www.ccsmc.fr**



Le CDAD10 Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Aube

Le CDAD organise des permanences d'accueil, d'information et d'orientation juridique de proximité sur le territoire du département.

Celle-ci consiste à informer les usagers sur leurs droits et obligations, à les orienter vers les organismes chargés de la mise en œuvre de ces droits, à aider à la compréhension de documents juridiques et dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique, pour tenter une conciliation ou une médiation, former un

recours, présenter une demande en justice, demander l'aide juridictionnelle...

La délivrance de bon de consultations juridiques gratuites des auxiliaires de justice vers lesquels les usagers sont orientés si la demande excède une simple information-orientation en fonction de l'appréciation des juristes du CDAD10 et des ressources de la personne concernée.

Les permanences pour la Communauté de communes du Seine Melda Coteaux ont commencé début janvier 2010.

Elles se tiennent sur rendez-vous dans les communes suivantes :

- ♦ Barberey et Saint-Lyé à raison d'une fois par mois
- ♦ Macey à raison de 5 fois par an
- ♦ Creney à raison de 6 fois par an.

Les rendez-vous doivent être pris directement auprès de la mairie où se tiendra la permanence.

Les habitants peuvent prendre rendez-vous dans n'importe quelle autre commune adhérente soit pour des raisons de date soit pour des raisons de confidentialité.



Culture

Alain HOURSEAU, Maire-Adjoint chargé de la culture à la commune de Bouilly, nous fait parvenir une demande à la suite d'une exposition artistique qui s'est tenue dans sa commune.

Y étaient exposées, entre autres, quelques œuvres de

l'abbé Paul HY qui fut curé à Saint-Lyé de 1885 à 1916.

La peinture était une de ses passions (paysages - portraits) et ses tableaux ont été répartis chez ses paroissiens. Existe-t-il chez les vieilles familles de Saint-Lyé des œuvres de l'abbé Paul HY ?

Dans ce cas, ces personnes sont invitées à prendre contact avec la mairie de Bouilly au 03 25 40 20 09 (10320) afin de répertorier ces tableaux (l'abbé Paul HY a exercé son ministère les 29 dernières années de sa vie à Bouilly)

GRANGE L'EVEQUE

Cérémonie du 11 novembre 2009

Il est heureux de constater que d'année en année, un nombre d'évêchats et d'évêchats sans cesse croissant vient assister à cette journée du souvenir.

Après lecture du message de Monsieur Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combat-

tants, du dépôt de gerbes et bouquets, du recueillement et de la minute de silence, les enfants du cours préparatoire de Grange l'Evêque, classe de Monsieur Berganz, ont souhaité chanter la Marseillaise, cette dernière ayant été reprise par l'ensemble de l'assemblée.

Dans cette période au contexte social difficile, il me paraît indispensable de souligner l'attention de ces enfants, qui seront demain, nos représentants et élus potentiels. Un vin d'honneur a ensuite clôturé cette matinée.

Marché de Noël

Le 20 décembre 2009, le marché de Noël a eu un ennemi naturel : la neige.

Malgré cet aléa hivernal, une fréquentation locale s'est fai-

te auprès des exposants, qui d'année en année se font de plus en plus créatifs.

Gageons que pour le prochain, le ciel sera plus clé-

ment.

Remerciements à toutes ces bonnes volontés et exposants.

Vœux 2010

Près de 140 évêchats et évêchats ont répondu à l'invitation des membres du SIGE pour la présentation de leurs vœux 2010.

Après quelques explications

sommaires sur le fonctionnement de notre hameau, galettes et vin d'honneur ont clôturé la soirée.

Pour celles et ceux qui n'ont pu être présents, qu'ils trou-

vent ici l'expression de nos meilleurs vœux pour 2010.



Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagement de la Vallée de la Seine



Le SIEAVS de Barberey à Savières regroupe depuis 1971 les 4 communes de Barberey, Saint-Lyé, Payns et Savières afin d'assurer l'entretien, l'aménagement et la préservation de la SEINE et de ses affluents. Depuis sa

création, des opérations de nettoyage et d'aménagement des berges ont été effectuées, en particulier suite à la tempête de 99 (300 arbres abattus dans le fleuve). Une très importante étu-

de réalisée sur notre secteur va permettre de poursuivre les travaux d'amélioration et de restauration de la SEINE.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, tout problème ou tout projet que vous pourriez avoir sur ou en

bordure de la SEINE et de ses affluents (ruisseaux, fossés).

Le syndicat vous conseillera dans la limite de ses moyens en particulier au niveau réglementaire.

En effet, il faut savoir que la législation est devenue très stricte afin de préserver cette richesse essentielle à notre vie qu'est l'eau.

SIEAVS
Mairie de PAYNS
10600 PAYNS
Président : Christian POIS-SENOT
Pour Saint-Lyé : Robert BESANÇON



Pêle-mêle de photos



Marché de Noël



Cérémonie des vœux, récompenses des maisons illuminées



Pêle-mêle de photos

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE RETROSPECTIVE ANNEE 2009



Equipe des bénévoles



club lecteur

reunion de juin 2009

Exposition Saint-Lyé Hier et aujourd'hui



du 16 au 19 septembre 2009



Diseurs d'histoires Novembre 2009



ANNIVERSAIRE BIBLIOTHEQUE 10 ANS



Liliane Mosca
17 décembre 2009

Le Père Noël et son lutin



Mercredi 23 décembre



Scénéphémère & raconte tapis 19 décembre 2009



Raconte tapis "Le Loup et la Mésange"



Remise de récompense par Mme Molières à la
1ère lectrice Mme Léotier et à la 6ème lectrice Mme Dufar
inscrites le 8 décembre 1999
et toujours fidèles au 31 décembre 2009

État civil*

Naissances

Enea LORGEUX le 10 octobre 2009
Dylan JEVAUDAN le 17 octobre 2009
Gabriel DALICHAMPT- - FRÉMEAUX le 5 novembre 2009
Tom ARNOULD le 21 décembre 2009
Maël YOUSFI le 30 décembre 2009
Nahila SAMIR le 3 janvier 2010
Armand HERTZOG le 17 janvier 2010
Clémence RIBES le 22 janvier 2010
Ronan GAUCHER le 19 janvier 2010
Léane RIOUT le 29 janvier 2010
Wyatt PLE le 5 février 2010



Décès

André DUTU le 14 novembre 2009
Marilène RAGON le 25 novembre 2009



Agenda

Dimanche 28 mars : vide-grenier de Grange l'Évêque de 7h à 18h. Renseignements au 06 64 97 80 17 ou au 06 36 95 68 47.

La commission animation et culture donne rendez-vous aux enfants de Saint-Lyé, de 18 mois à 6 ans, pour participer à la chasse à l'œuf. Celle-ci se déroulera comme l'an passé dans le parc de l'hôtel de ville le dimanche 4 avril à 10h30.

Dimanche 6 juin : vide-grenier de Saint-Lyé au stade.

Numéros utiles



Mairie	03 25 76 60 07
Maire annexe	
Grange l'Évêque	03 25 76 65 25
<i>Uniquement les vendredis de 18h30 à 19h30</i>	
<i>Écoles de Saint-Lyé</i>	
Maternelle	03 25 76 51 63
Primaire	03 25 76 63 58
<i>Écoles de Grange l'Évêque</i>	
Maternelle	03 25 76 68 16
Primaire	03 25 76 65 25
Accueil de loisirs	
Restaurant scolaire	03 25 76 61 92
Club juniors ados	03 25 76 89 17
Bibliothèque	03 25 81 32 47
Point social	03 25 76 12 91
Dépannage électricité	08 10 33 30 10
Dépannage Gaz	08 10 47 33 33
La poste	03 25 76 56 63
Admr	03 25 41 06 83
<i>Services d'urgence</i>	
Police municipale	06 78 00 48 78
Gendarmerie	17
Brigade de Barberey	03 25 42 32 90
Pompiers	18
Samu	15

**Seules les personnes recensées dans nos registres sont retranscrites dans l'état civil du bulletin municipal*



Boîte à idées et suggestions

Le conseil municipal remercie et étudiera toutes les propositions qui ont déjà été déposées. Il n'est possible de répondre qu'aux questions nominatives. Merci de laisser vos coordonnées.

Cette partie est faite pour vous : donnez vos idées, vos suggestions (à retourner à la mairie), possibilité également par mail sur le site de la commune <http://www.saint-lye.fr>
